

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2025

À une séance régulière du conseil municipal tenue le 10 novembre 2025 au lieu ordinaire des sessions dudit conseil à dix-neuf heures.

Présents(e): MM. Christian Gendron Mmes Virginie Lavoie
Yanick Godon Marie-Claude Samuel
Roger Marceau
Hugo Massicotte

Absent : M. Benoit Magny

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Gendron, maire, six personnes assistent à la réunion. Monsieur François Hénault, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

25-11-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Claude Samuel, appuyé par M. Roger Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉE**

25-11-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE

Il est proposé par M. Yanick Godon, appuyé par M. Hugo Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois d'octobre et que le directeur général soit dispensé d'en faire la lecture. **ADOPTÉE**

25-11-03

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE

Il est proposé par M. Hugo Massicotte, appuyé par M. Roger Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes du mois d'octobre.

FOURNISSEURS	MONTANT
<u>COMPTES A PAYER ET DÉBOURSÉS 2025-11-10</u>	
<u>SALAIRES NETS</u>	39 886.70 \$
<u>CHÈQUES ÉMIS DURANT LE MOIS</u>	
PETITE CAISSE	275.64 \$
<u>CHÈQUES À ÉMETTRE</u>	
ANDRÉ BOUVET LTÉE	469 628.88 \$
ANDRÉ BOUVET LTÉE	99 783.40 \$
ATELIER D LEFEBVRE INC	173.02 \$
CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT	441 786.05 \$
CONSTRUCTION THORCO INC	320 065.62 \$
FORMULES MUNICIPALES	1 615.40 \$
HYDRO-LASER EQUIPEMENT INC	1 404.06 \$
IMPACT ARCHITECTURE	1 793.61 \$
MACHINERIE LOURDE ST-RAYMOND	1 409.67 \$
MACPEK	48.38 \$
M.ROBERT CHRISTOFFERSON	1 200.00 \$
LES ENTRETIENS OXALIS	258.71 \$
PJ SERVICE MÉCANIQUE INC	203.32 \$
TROIS-RIVIÈRES MARINE	2 648.91 \$
.	
<u>PRÉLÈVEMENTS À ÉMETTRE</u>	
ADN COMMUNICATION	130.38 \$
ALIDE BERGERON	55 920.65 \$
BIONEST	446.47 \$
RETRAITE QUEBEC	817.14 \$

KENWORTH MASKA	2 263.38 \$
COOP NOVAGO	1 791.23 \$
CRSBP CENTRE DU QUEBEC	91.98 \$
DESSUREAULT ET ST-ARNAUD LTEE	13 563.81 \$
DDGP NOTAIRES INC	1 866.68 \$
DOCUFLEX	205.69 \$
EMCO	4 822.63 \$
ARGUS ENVIRONNEMENT	347.91 \$
FOURNITURE DE BUREAU DENIS	562.89 \$
GAETAN MATHON	531.18 \$
GEOMATIQUE BLP	1 307.78 \$
GROUPE CLR	11 858.98 \$
GROUPE VIGNEAULT	827.84 \$
INFOTECK	103.42 \$
EUROFINS ENVIRONNEX	841.05 \$
CINTAS	743.65 \$
SERVICE MATREC	229.96 \$
MGDM RACING TEAM	354.12 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	15 204.99 \$
MRC DES CHENEAUX	2 345.00 \$
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN	562.75 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE	16 830.79 \$
PARALLÈLE 54	37 723.03 \$
PAVAGE STA INC	31 434.17 \$
PLANTE SPORTS EXCELLENCE	785.28 \$
POMPACTION INC	1 376.96 \$
PPS CANADA	833.57 \$
PROPANE GRG INC	1 583.11 \$
PROTECTION INCENDIE CFS	45.99 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 466.19 \$
SYNDICAT LOCAL	169.42 \$
SCFP	221.53 \$
SEL FRIGON	15 856.71 \$
ARTELIA	8 272.45 \$
STELEM	272.49 \$
TECHNIC ALARME	410.65 \$
TREPANIER PIECE D'AUTO	82.09 \$
WURTH CANADA	266.17 \$
XYLEM	6 593.83 \$
<u>PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES</u>	
BELL	212.91 \$
COGECO	494.52 \$
CLUB SOCIAL	108.00 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	387.78 \$
DESJARDINS ASSURANCE COLLECTIVE	4 822.71 \$
HYDRO-QUEBEC	6 463.37 \$
ITCLOUD	68.94 \$
RREMQ	5 254.47 \$
SERVICE DES INCENDIES	45.00 \$
VISA DESJARDINS	6 178.42 \$
<u>PRÉLÈVEMENT ÉMIS DURANT LE MOIS</u>	
FABRIQUE - ACHAT TERRAIN SALLE COMM	92 000.00 \$
TROIS-RIVIÈRES MARINE	34 492.50 \$
TOTAL A PAYER	1 778 675.98 \$

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Roger Marceau pour l'adoption du règlement no 501-10-11-25 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de modifier la zone 119-CR pour y autoriser l'usage d'institution.

Avis de motion est donné par M. Yanick Godon pour l'adoption du règlement no 502-10-11-25 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de modifier la limite de la zone 125-R et 126-I, afin de mieux délimiter l'usage d'industrielle et résidentielle.

DÉLIBÉRATIONS

25-11-04

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 501-10-11-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 310-19-01-09 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA ZONE 119-CR POUR Y
AUTORISER L'USAGE D'INSTITUTION.**

CONSIDÉRANT QUE dispense de lecture du règlement est demandée et que le règlement est remis à tous les membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 10 novembre 2025;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Hugo Massicotte, appuyé par Mme Virginie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de modifier la zone 119-CR pour y autoriser l'usage d'institution. Il porte le numéro 501-10-11-25.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 310-19-01-09. Il a pour objet de modifier la zone 119-CR et de modifier les usages qui sont permis dans cette zone afin d'inclure l'institution comme usage principal.

3. Modification des usages permis dans la zone 119-CR

L'annexe C du règlement de zonage 310-19-01-09, soit la grille de spécification, est modifiée par l'ajout du groupe institution, autorisé comme usage principal à la grille de la zone 119-CR.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 119-CR est annexée au présent règlement et se trouve à l'annexe A.

4. Modification de la zone 119-CR.

La zone 119-CR est modifiée par l'ajout du groupe institution. L'objectif de cette modification est d'ajouter un groupe d'usage permis.

Le plan annexé au présent règlement, qui illustre la zone 119-CR, se trouve à l'annexe B.

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 119

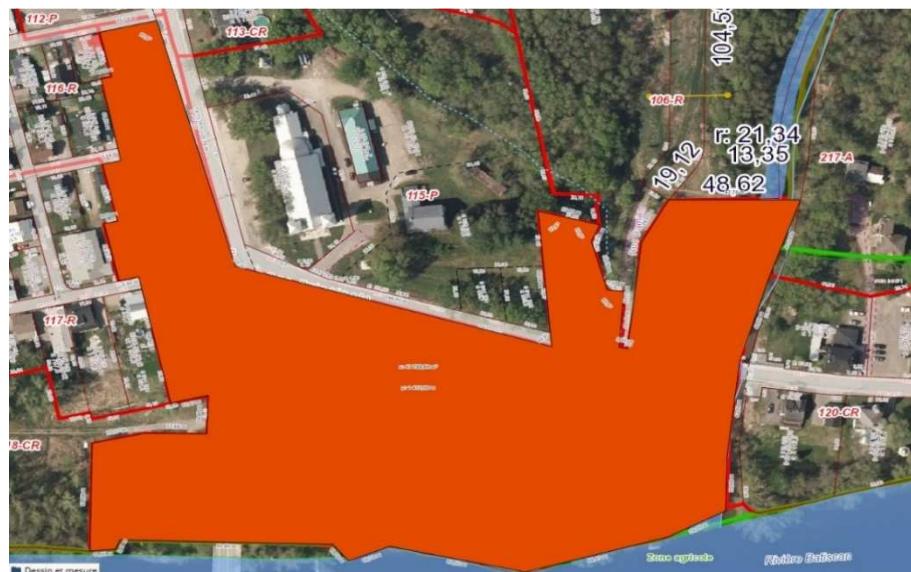
COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE

Usages autorisés	Groupes	Sous-groupe	Spécifique	Normes relatives au bâtiment principal
Habitation				
Habitation unifamiliale	●			Marge avant minimale 3 m
Habitation bifamiliale	●			Marge avant maximale
Habitation multifamiliale	●			Marge arrière minimale 6 m
Habitation communautaire				Marge latérale minimale 2 m
Maison mobile				Somme des marges latérales
Nombre maximum de logements	4			Superficie minimale 65 m ²
Commerce et service				Largeur minimale de la façade 6 m
Service professionnel et personnel	●		note 1	Hauteur maximale 8 m
Service et atelier artisanal		A	note 2	Nombre d'étages maximum 2
Hebergement et restauration		A-B		
Vente au détail et service	●			
Automobile et transport				
Récréation et loisir				
Camping et hébergement				Interdit dans la cour avant oui
Récréation intérieure				Distance minimale de la ligne arrière 1,5 m
Récréation extérieure				Distance minimale de la ligne latérale 1,5 m
Activité nautique	●			Superficie maximale - 1 bâtiment 150 m ²
Industrie				Superficie maximale tous les bâtiments 200 m ²
Industrie				Hauteur maximale 5 m
Entrepôsage et vente en gros				Nombre maximum de bâtiments 3
Extraction				
Public et communautaire				
Institution	●			Coefficient d'emprise au sol maximum (tous les bâtiments) 25%
Espace vert	●			
Matières résiduelles				
Transport et énergie				
Agricole et forestier				
Culture				Dispositions particulières
Élevage d'animaux				Bâtiments reliés à un usage autre que résidentiel art. 8.4
Service agricole				Milieu riverain section 20
Agrotourisme				Zones à risque d'inondation section 21
Forêt				
Usages mixtes (article 4.10)			Autorisé ●	
Entrepôsage extérieur (article 11.2)				
Étalage extérieur (article 11.5)			●	
Note 1	Autorisé comme usage principal et comme usage secondaire à l'habitation (art. 16.4)			
Note 2	Autorisé comme usage principal et comme usage secondaire à l'habitation (art. 16.5)			

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Règlement de zonage - Annexe C

ANNEXE B

(plan de la zone 119-CR)



25-11-05

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 502-10-11-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 310-19-01-09 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA LIMITÉ DE LA ZONE 125-
R ET 126-I, AFIN DE MIEUX DÉLIMITER L'USAGE D'INDUSTRIEL
ET RÉSIDENTIEL.**

CONSIDÉRANT QUE dispense de lecture du règlement est demandée et que le règlement est remis à tous les membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 10 novembre 2025;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Roger Marceau, appuyé par Mme Marie-Claude Samuel et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de modifier la limite de la zone 125-R et 126-I, afin de mieux délimiter l'usage d'industriel et résidentiel. Il porte le numéro 502-10-11-25.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie la zone du règlement de zonage numéro 310-19-01-09. Il a pour objet de modifier la limite de la zone 125-R et 126-I, afin de mieux délimiter l'usage d'industriel et résidentiel sans modifier les usages qui sont permis dans ces zones comme usage principal.

3. Modification de la zone 125-R et 126-I.

L'annexe C du règlement de zonage 310-19-01-09 n'est pas modifiée pour les usages principaux selon la grille de la zone 125-R et 126-I. L'objectif de cette modification est de mieux délimiter la zone résidentiel et industriel sans modifier les usages de la grille de spécifications.

Le plan de la zone, annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites de zones 125-R et 126-I et se trouve à l'annexe.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Gendron, maire

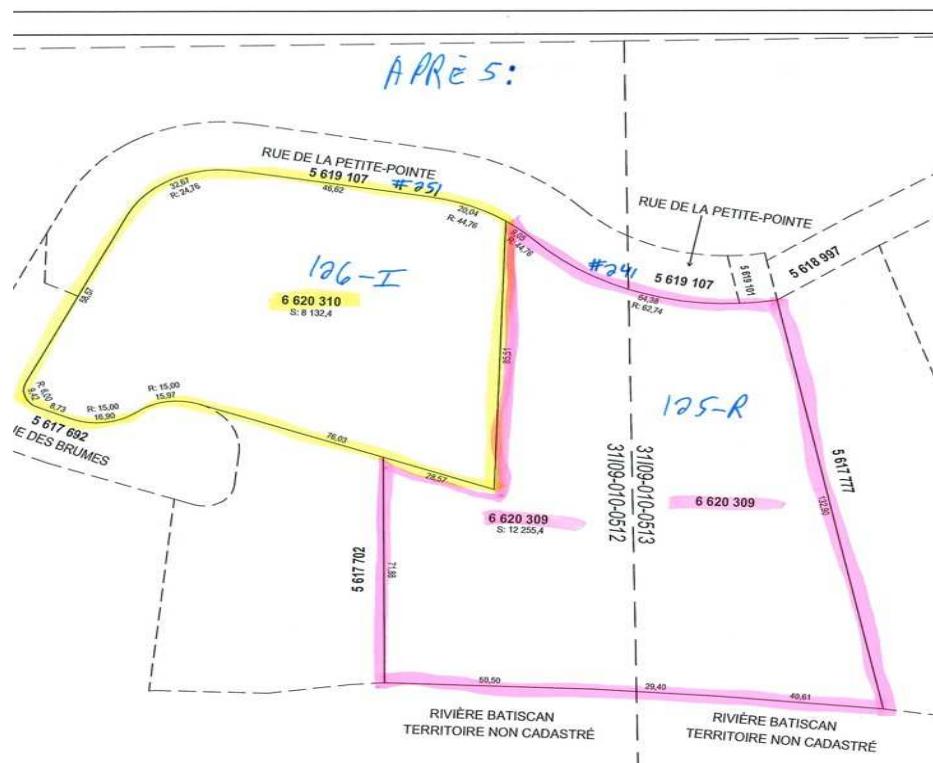
François Hénault, directeur général

ANNEXE

(plan de la zone avant)



(plan de la zone après)



25-11-06

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

Il est proposé par M. Hugo Massicotte, appuyé par M. Yanick Godon et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion 2026 à la FQM au coût de 1 485.61\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

25-11-07

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À EFFECTUER UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR 2026

Il est proposé par M. Roger Marceau, appuyé par Mme Marie-Claude Samuel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la DGA à effectuer une demande auprès d'Emploi été Canada pour 2026. **ADOPTÉE**

25-11-08

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRACIM POUR UN BÂTIMENT MUNICIPAL MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville ne permet pas l'accessibilité universelle aux aînés, aux personnes handicapées ainsi qu'aux jeunes familles;

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville est beaucoup trop grand pour les besoins de fonctionnement interne de même que pour les besoins de la communauté;

ATTENDU QUE de par sa construction du début des années 1960, il existe plusieurs risques financiers relatifs à une transformation ou une mise aux normes de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE le centre Rosaire Barette est désuet et que les coûts d'entretien et de maintenance sont en constante progression;

ATTENDU QUE les services à la population pourraient grandement être améliorés par la construction d'un centre multifonctionnel regroupant à la fois l'Hôtel de Ville et une salle communautaire;

À CES CAUSES, Il est proposé par Mme Virginie Lavoie, appuyé par M. Hugo Massicotte et résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à faire le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts. **ADOPTÉE**

25-11-09

MANDAT À LA DGA AFIN DE RÉALISER UNE DEMANDE À L'URLS MAURICIE EN VUE DE FAIRE L'ACQUISITION DE FILETS PICKLEBALL, TENNIS ET BADMINTON

Il est proposé par M. Yanick Godon, appuyé par M. Roger Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice générale adjointe à réaliser une demande d'aide financière à l'URLS Mauricie en vue de faire l'acquisition de filets de pickleball, tennis et badminton. **ADOPTÉE**

25-11-10

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS 2026 (2 OPÉRATEURS AUTOPOMPE ET 1 OFFICIER NON URBAIN ONU)

Il est proposé par Mme Marie-Claude Samuel, appuyé par M. Hugo Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière pour la formation des pompiers 2026 pour 2 opérateurs autopompe et 1 officier non urbain ONU. **ADOPTÉE**

25-11-11

TRANSFERT DU SURPLUS GÉNÉRAL AFIN DE POURVOIR AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU TERRAIN SOUS LA SALLE COMMUNAUTAIRE (LOT 6 528 046 ET RÉSIDUS AUTRES)

Il est proposé par M. Yanick Godon, appuyé par M. Roger Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer du surplus général un montant de 93 720.16\$ afin de pourvoir au financement de l'acquisition du terrain sous la salle communautaire, lot no 6 528 046 et résidus autres. **ADOPTÉE**

25-11-12

TRANSFERT DU SURPLUS GÉNÉRAL AFIN DE POURVOIR AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU VÉHICULE DE SAUVETAGE HORS ROUTE SSI (ARGO)

Il est proposé par M. Hugo Massicotte, appuyé par Mme Marie-Claude Samuel et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer du surplus général un montant de 33 915.06\$ afin de pourvoir au financement de l'acquisition du véhicule de sauvetage hors route SSI (ARGO). **ADOPTÉE**

25-11-13

MANDAT AU MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE PR AVEC LE CIUSSS

Il est proposé par Mme Virginie Lavoie, appuyé par M. Roger Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le maire afin de signer le protocole des Premiers répondants avec le CIUSSS. **ADOPTÉE**

25-11-14

MANDAT À GROUPE GESFOR POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS (NORME SP 3280)

Il est proposé par M. Hugo Massicotte, appuyé par Mme Virginie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le Groupe Gesfor pour la réalisation de l'étude sur la mise hors service des immobilisations, norme SP 32880, au prix budgétaire de 15 500.00\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

25-11-15

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème «10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.»

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Claude Samuel, appuyé par M. Yanick Godon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits. **ADOPTÉE**

25-11-16

HOMMAGE À CLAUDE BARETTE POUR SA CONTRIBUTION AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

ATTENDU QUE la municipalité a appris avec une profonde tristesse le décès de Claude Barette survenu le 31 octobre dernier;

ATTENDU QUE son engagement, sa générosité et son dévouement auprès des jeunes ont contribué de façon significative au mieux-être et au dynamisme de notre collectivité;

ATTENDU QUE Claude Barette a consacré de nombreuses années de sa vie au service de la communauté, notamment à titre de bénévole au sein du Service des loisirs et du Club optimiste;

ATTENDU QUE son souvenir demeurera vivant dans le cœur de tous celles et ceux qui ont eu le privilège de le connaître;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Roger Marceau, appuyé par M. Yanick Godon et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal exprime ses plus sincères condoléances à la famille de Claude Barette;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la famille. **ADOPTÉE**

25-11-17

PROGRAMMATION DE LA TECQ TRAVAUX RÉALISÉS 2025 (SEGMENT S188)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugo Massicotte, appuyé par Mme Marie-Claude Samuel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution. **ADOPTÉE**

25-11-18

CONTRAT À MALLETTE POUR L'AUDIT COMPTABLE PRIMEAU

Il est proposé par M Roger Marceau, appuyé par Mme Virginie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le contrat à Mallette pour l'audit comptable PRIMEAU au coût maximal de 6 420.00\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

25-11-19

MANDAT AU DG À PROCÉDER À UNE OUVERTURE DE POSTE EN LOISIRS

Il est proposé par M. Hugo Massicotte, appuyé par M. Yanick Godon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur général à procéder à une ouverture de poste en Loisirs. **ADOPTÉE**

DÉPÔT DE L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Il est déposé au Conseil l'analyse de la situation financière trimestrielle au 31 octobre 2025 par le directeur général.

25-11-20

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Yanick Godon, appuyé par M. Roger Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 19 h 49. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

Christian Gendron, maire

François Hénault, directeur général